

IDENTIFICATION	
M MONTEIRO JOAO JOSE SANTOS 3 ALLEE XAVIER BICHAT 77420 CHAMPS SUR MARNE FRANCE N° d'adhérent : 20152680054545	<u>Pour le compte de :</u> SAS 2JM3P CONSEIL 3 ALLEE XAVIER BICHAT 77420 CHAMPS-SUR-MARNE N° SIREN : 812 625 937 Période déclarée : 01/07/2022 au 30/06/2023 Date limite de dépôt : 17/10/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

*Copie certifiée conforme à l'original
Le Président de 2JM3P Conseil
João José Santos Monteiro
J. Monteiro
le 13 septembre 2023*

Impôt sur les sociétés

Copie certifiée conforme à l'original
 de José Santos de J.M.B.P. Monteiro
 Sono José Santos Monteiro

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse de messagerie **josemonteiro@2jm3patrimoine.com**

2. ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie **3 ALLEE XAVIER BICHAT**

Code postal **77420** Ville **CHAMPS SUR MARNE**

Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

COURTAGE CREDIT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit (report du 2033-B)
		305

2. RÉGIMES FISCALISATOIRES

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)
 Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)
 Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (art 44 octies A)

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui**

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **SAGE BUSINESS CLOUD**

AUTRES INFORMATIONS

1. FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I) **S**

Forme juridique ou titre **JOAO JOSE SANTOS MONTEIRO** Nom et prénom ou dénomination

Qualité et fonction ou complément de dénomination **PRESIDENT**

Numéro, type et nom de voie **3 ALLEE XAVIER BICHAT**

Code postal **77420** Ville **CHAMPS SUR MARNE**

N° téléphone **0786634689** Pays

2. FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I) **S**

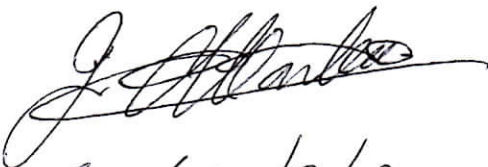
Forme juridique ou titre **JOAO JOSE SANTOS MONTEIRO** Nom et prénom ou dénomination

Qualité et profession ou complément de dénomination **PRESIDENT**

Numéro, type et nom de voie **3 ALLEE XAVIER BICHAT**

Code postal **77420** Ville **CHAMPS SUR MARNE**

José Santos Monteiro
 le 13/09/2023

Copie certifiée conforme à l'original
le Président de L'IMBP Conseil
JOÃO JOSE SANTOS MONTEIRO

le 13/9/2023


Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	10 000
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	10 000
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	10 000

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**L - RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	0
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0

*Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LTM3P Conseil
JOAO JOSE SANTOS MONTEIRO

le 13/9/2023*

Bilan simplifié

A - ACTIF

	État	Amortissements Progrès	Net Finances Général
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	120	120	0
Immobilisations corporelles	4 407	1 005	3 402
Immobilisations financières (1)	1 012		1 012
TOTAL I (5)	5 539	1 125	4 414
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	5 224		5 224
Créances autres (3)	1 186		1 186
Disponibilités	4 627		4 627
TOTAL II	11 037		11 037
TOTAL GENERAL (I + II)	16 576	1 125	15 451

B - PASSIF

	Net Exercice Général
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 000
Réserve légale	500
Report à nouveau	345
Résultat de l'exercice	-579
TOTAL I	5 266
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	3 777
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	107
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	6 301
TOTAL III	10 185
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 451

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	1 012	(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	3 002

Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LIMBA Commerce
Srao Jose Carlos Monteiro
[Signature]
13/9/2023

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

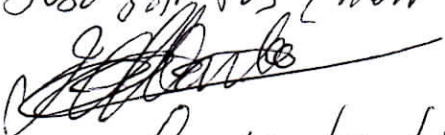
PRODUITS D'EXPLOITATION		Produits N	
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	17 776
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			17 776
CHARGES D'EXPLOITATION		Charges N	
Autres charges externes			15 851
		dont crédit-bail mobilier	1 954
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	718
Rémunérations du personnel			247
Dotations aux amortissements			575
Total des charges d'exploitation (II)			17 621
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			155
Produits et charges divers	Charges financières (V)		80
	Charges exceptionnelles (VI)		608
	Impôts sur les bénéfices (VII)		46
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-579

B - RÉSULTAT FISCAL

RÉSULTAT FISCAL		Montants	
			579
Réintégrations de l'exercice			276
Impôts et taxes non déductibles			608
Réintégrations diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉCRETS ANTÉRIEURS		Montants	
		305	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMUTATION DES DÉCRETS		Montants	
		305	

DIVERS À RÉINTÉGRER

DIVERS À RÉINTÉGRER		Montants	
PENALITES ET MAJORATIONS			608

Copie certifiée conforme à l'original
le Jeudi 14/08/2023 à 14h30 Conseil
Jose Jose Santos Monteiro

le 13/09/2023

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

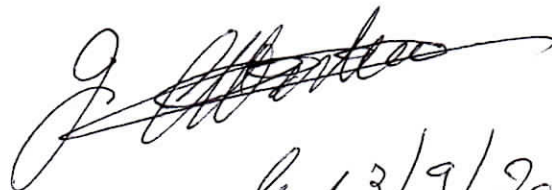
I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	120			120	
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	3 002			3 002	
Autres immobilisations corporelles	1 404			1 404	
TOTAL rubrique I	4 526			4 526	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATION / AMORTISSEMENT	Amortissements au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2023	Amortissements au 31/12/2021
Fonds commercial					
		120			120
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	0		125		125
Autres immobilisations corporelles	429		450		879
TOTAL rubrique II		549	575		1 124

Copie certifiée conforme à l'original
Le Président de LJM3P Conseil
JOÃO JOSÉ SANTOS MONTAÑO




le 13/9/2023

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	1 401
Montant de la TVA déductible sur biens et services <i>(sauf immobilisations)</i>	1 987

Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LJM3P Conseil
JOÃO JOSE SOMBOS MONTEIRO

le 13 septembre 2023


Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	50
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur			
	Nom et prénom	SANTOS MONTEIRO Joao José	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	100,00%	
	Date de naissance	23/02/1958	Pays de naissance	PORTUGAL	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	FIGUEIRA DA FOZ	
	Numéro, type et nom de voie	3 ALLEE XAVIER BICHAT			
	Code postal	77420	Ville	CHAMPS SUR MARNE	
	Pays	FRANCE			

Copie certifiée conforme à l'original
 Le Président de LJM3P Conseil
 João José Santos Monteiro

 le 13 septembre 2023

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	1,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - REVENUS NETS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	17 776
TOTAL 1	17 776
II - CHARGES NETTES POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	13 101
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	796
TOTAL 3	13 897
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	3 879
IV - COMPARATIFS SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE	0

Copie certifiée conforme à l'original
le Président de L'IMP Conseil

João José Santos Monteiro

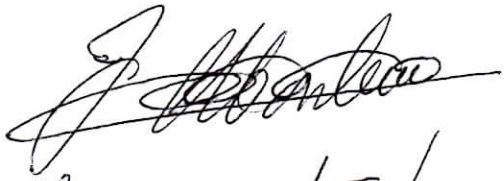


le 13 septembre 2023

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LJM3P Conseil
Fôto José Santos Monteiro

le 13 septembre 2023

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LJM3P Conseil
JOAO JOSE SANTOS MONTEIRO



le 13 septembre 2023

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Copie certifiée conforme à l'original
le Président de LGM30 Conseil
JOÃO JOSE SANTOS MONTEIRO

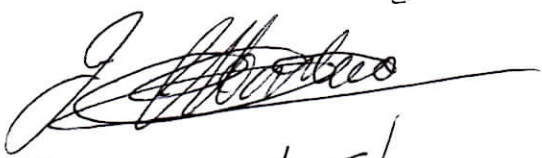


le 13 septembre 2023

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



*Copie certifiée conforme à l'original
le Président de 2JMBP Conseil
JOÃO JOSE SANTOS MONTEIRO

le 13 septembre 2023*

Compte de Résultat Synthétique

2JM3P CONSEIL
Du 01/07/2022
Au 30/06/2023

Page
de

CHARGES (Hors Taxes)		PRODUITS (Hors Taxes)	
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Variation de stock (marchandises)		Production vendue (biens et services)	17 776,14
Achats d'approvisionnement		Production stockée	
Variation de stock (approvisionnement)		Production immobilisée	
Autres charges externes	15 851,46	Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés	948,00	Autres produits	
Rémunération du personnel	247,14	Produits financiers	
Charges sociales		TOTAL I	17 776,14
Dotations aux amortissements	575,08	TOTAL DES PRODUITS	
Dotations aux provisions		Produits exceptionnels II	
Autres charges		TOTAL DES PRODUITS I+II	17 776,14
Charges financières	79,84	TOTAL GÉNÉRAL	
TOTAL I	17 701,52	TOTAL GÉNÉRAL	17 776,14
TOTAL DES CHARGES			
Charges exceptionnelles II	608,00		
Impôts sur les bénéfices III	46,00		
TOTAL DES CHARGES I+II+III	18 355,52		

TOTAL GÉNÉRAL

Bénéfice ou perte (579,38)

TOTAL GÉNÉRAL 17 776,14

2JM3P CONSEIL SASU Capital 5 000 €
19, Allée Alphonse Daudet - 77000 BUSBY ST GEORGES
J.J. Meunier
j.j.meunier@orange.fr
RCS Meaux 812 625 937 00014
Immatriculation ORIAS 15 005 409
Tél : 07 86 63 46 89

Bilan Synthétique

2JM3P CONSEIL
Jusqu'au 30/06/2023

ACTIF				PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ	Brut	Amortissements	Net	CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles				Capital	5 000,00
Fonds commerciaux				Écarts de réévaluation	
Autres	119,90	119,90		Réserves	
Immobilisations corporelles	4 406,92	1 005,07	3 401,85	Réserve légale	500,00
Immobilisations financières	1 012,50		1 012,50	Réserves réglementées	
TOTAL I	5 539,32	1 124,97	4 414,35	Autres	
ACTIF CIRCULANT	Brut	Amortissements	Net	Report à nouveau	345,26
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(579,38)
Marchandises				Provisions réglementées	
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	5 265,88
Créances				DETTES	
Clients et comptes rattachés	5 223,73		5 223,73	Provisions pour risques et charges	
Autres	1 186,23		1 186,23	Dettes	
Valeurs mobilières de placement				Emprunts et dettes assimilées	3 777,58
Disponibilités (autre que caisse)	4 496,25		4 496,25	Avances et acomptes reçus sur commandes	
Caisse	131,18		131,18	Fournisseurs et comptes rattachés	107,31
TOTAL II	11 037,39	0,00	11 037,39	Autres	6 300,97

Page
de

1/2

TOTAL GÉNÉRAL	Brut	Amortissements	Net
Charges constatées d'avance III			
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	16 576,71	1 124,97	15 451,74

TOTAL II	10 185,86
TOTAL GÉNÉRAL	
Produits constatés d'avance III	
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	15 451,74

2JM3P CONSEIL SASU Capital 5 000 €

19, Allée Alphonse Jodet - 76604 BUSSY ST GEORGES
 ijs.monteiro@orange.fr
 RCS Meaux 812 625 937 00014
 Immatriculation ORIAS 15 005 409
Tél : 07 86 63 46 89

L/2

2JM3P Conseil

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5.000 Euros

Siret: 812 625 937 00030 R.C.S. Meaux

3 Allée Xavier Bichat – 77420 Champs sur Marne

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Le 15 juillet 2023, à 9 heures, l'actionnaire unique de la société 2JM3P Conseil, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 3 Allée Xavier Bichat – 77420 Champs sur Marne, immatriculée au RCS de Meaux, sous le numéro SIREN 812 625 937, s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joao José Santos Monteiro, Président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés :

- le compte de résultat et les annexes comptables ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau de calcul de la rémunération du dirigeant-salarié ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.


Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

- Affectation du résultat et distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Proposition et approbation des conditions de rémunération du Président-Salarié et de remboursement des frais commerciaux.

 1/3

Première résolution : Rapport de gestion du Président

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *résultat comptable* de l'exercice, qui s'élève à -579.38 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Compte tenu du report bénéficiaire de l'année précédente de 345,26 euros, le solde débiteur du compte « report à nouveau » s'établit à 234.12 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Dotation à la réserve légale

La réserve légale ne sera pas dotée car le montant a atteint 10% du capital social soit 500 euros sur l'exercice clos au 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Distribution de dividendes

Il s'agit du huitième exercice et 10.000€ de dividendes ont été versés pour le dernier exercice.

Il n'y aura pas de distribution de dividendes pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rémunération compte-courant associé

La rémunération du compte-courant d'associé est une faculté et non pas une obligation aussi le Président propose que ce compte ne soit pas rémunéré.



2/3

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Rémunération du Président-Salarié

Le Président-Salarié s'engage à développer l'activité Commerciale de la Société, et, notamment à exécuter le Plan Marketing dans la prospection, les contacts avec les Prospects, les visites Clients pour le démarchage et la signature des contrats de Service.

Depuis le 1^{er} avril 2020 le Président-Salarié ne conserve que le bénéfice de la rémunération relative au mandat social. Cet avantage et le statut de salarié ont pris fin le 31 mai 2022.

Le Président bénéficiera de la distribution de dividendes suivant les résultats de la société.

Le Président-Salarié sera remboursé de tous les frais engagés pour la Gestion et le Développement Commercial de la Société.

Le Président-Salarié bénéficie d'un véhicule de fonctions depuis le 2 juillet 2018 et décompte sur ses bulletins de salaire un avantage en nature correspondant à l'usage privé du véhicule.

Le Président-Salarié accepte ces conditions sans réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par le *Président, Joao José Santos Monteiro*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Président de séance.

2JM3P CONSEIL SASU Capital 5 000 €
19, Allée *Alphonse Daudet*, 76000 BLOSSEY ST GEORGES
J.S. Monteiro
j.s.monteiro@orange.fr
RCS Meaux 812 625 937 00014
Immatriculation ORIAS 15 005 409
Tél : 07 86 63 46 89

2JM3P Conseil

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5.000 Euros

Siret: 812 625 937 00030 R.C.S. Meaux

3 Allée Xavier Bichat – 77420 Champs sur Marne

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Le 15 juillet 2023, à 9 heures, l'actionnaire unique de la société 2JM3P Conseil, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 3 Allée Xavier Bichat – 77420 Champs sur Marne, immatriculée au RCS de Meaux, sous le numéro SIREN 812 625 937, s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joao José Santos Monteiro, Président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés :

- le compte de résultat et les annexes comptables ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau de calcul de la rémunération du dirigeant-salarié ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.


Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

- Affectation du résultat et distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Proposition et approbation des conditions de rémunération du Président-Salarié et de remboursement des frais commerciaux.

 1/3

Première résolution : Rapport de gestion du Président

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *résultat comptable* de l'exercice, qui s'élève à -579.38 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Compte tenu du report bénéficiaire de l'année précédente de 345,26 euros, le solde débiteur du compte « report à nouveau » s'établit à 234.12 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Dotation à la réserve légale

La réserve légale ne sera pas dotée car le montant a atteint 10% du capital social soit 500 euros sur l'exercice clos au 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Distribution de dividendes

Il s'agit du huitième exercice et 10.000€ de dividendes ont été versés pour le dernier exercice.

Il n'y aura pas de distribution de dividendes pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rémunération compte-courant associé

La rémunération du compte-courant d'associé est une faculté et non pas une obligation aussi le Président propose que ce compte ne soit pas rémunéré.



L/3

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Rémunération du Président-Salarié

Le Président-Salarié s'engage à développer l'activité Commerciale de la Société, et, notamment à exécuter le Plan Marketing dans la prospection, les contacts avec les Prospects, les visites Clients pour le démarchage et la signature des contrats de Service.

Depuis le 1^{er} avril 2020 le Président-Salarié ne conserve que le bénéfice de la rémunération relative au mandat social. Cet avantage et le statut de salarié ont pris fin le 31 mai 2022.

Le Président bénéficiera de la distribution de dividendes suivant les résultats de la société.

Le Président-Salarié sera remboursé de tous les frais engagés pour la Gestion et le Développement Commercial de la Société.

Le Président-Salarié bénéficie d'un véhicule de fonctions depuis le 2 juillet 2018 et décompte sur ses bulletins de salaire un avantage en nature correspondant à l'usage privé du véhicule.

Le Président-Salarié accepte ces conditions sans réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par le *Président, Joao José Santos Monteiro*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Président de séance.

2JM3P CONSEIL SASU Capital 5 000 €
19, Allée *Alphonse Daudet*, 76000 BLOSSEY ST GEORGES
J.S. Monteiro
j.s.monteiro@orange.fr
RCS Meaux 812 625 937 00014
Immatriculation ORIAS 15 005 409
Tél : 07 86 63 46 89